



MISE AUX NORMES DES REFUGES

Travaux et plan de financement

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/67

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 novembre 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

Secrétaire de séance : PINATEL François

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les nombreux dysfonctionnements constatés sur les installations photovoltaïques des refuges d'altitude des Mouterres et des Clots et du Chalet Chatons. Un contrôle technique a donc été commandé à l'entreprise ARES SOLAR qui confirme ces dysfonctionnements et préconise un certain nombre de travaux afin de mettre en conformité ces installations et d'améliorer l'autonomie énergétique de ces bâtiments. Le Montant des travaux pour les 3 bâtiments s'élève à 24 355 € HT.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle l'avis défavorable à la poursuite du fonctionnement du refuge des Mouterres de la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique des ERP en date du 29 octobre 2013 au motif de l'escalier non encloisonné. Un arrêté du Maire en date du 20 décembre 2013 a autorisé la poursuite du fonctionnement de l'établissement et une discussion a été engagée en 2016 avec le Parc National des Ecrins notamment son service architecture du patrimoine pour définir les possibilités techniques permettant de cloisonner l'escalier. L'entreprise OISANS STRUCTURE BOIS a chiffré les travaux nécessaires à 4 680,25 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser conjointement des travaux de réhabilitation de la cuisine et de la salle de bains du refuge des Clots qui n'a bénéficié d'aucune rénovation depuis sa construction en 1987, pour un montant de 4 000 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le lancement des travaux présentés ci-dessus et la signature des devis,

SOLLICITE l'aide financière du Département de l'Isère, de la Communauté de Communes de l'Oisans, du Parc National des Ecrins et de l'Etat au titre de la DETR 2018,

ADOpte le plan de financement suivant :

Prix de revient prévisionnel :	33 035,25 € HT
✓ Subvention du Département de l'Isère 40 % :	13 210,00 €
✓ DETR 2018 20 % :	6 605,05 €
✓ Subvention de la C.C.de l'Oisans 10% :	3 302,53 €
✓ Subvention du Parc National des Ecrins 10 % :	3 302,53 €
✓ Autofinancement de la Commune 20 % :	6 605,05 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

